

MAIRIE de CHÂTILLON-en-MICHAILLE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 19 septembre 2011

Convoqué, le 14 septembre 2011, le Conseil Municipal s'est réuni le 19 septembre 2011 à 18 H 30 en Mairie de CHATILLON en MICHAILLE sous la présidence de Monsieur Patrick PERREARD, Maire.

Etaient excusés : Mrs Frédéric TOURNIER a donné pouvoir à Mme Annick DUCROZET à partir de la question n° 5 - Jean-Philippe CART a donné pouvoir à Mr Gilles MARCON.

Etaient absents: Monsieur Jacques FESSLER et Emmanuel CABRERA

Le Conseil Municipal a désigné Madame Annick DUCROZET en qualité de secrétaire de séance. Il approuve le compte-rendu de la précédente réunion sans observation et sous la présidence de Monsieur le Maire, il poursuit l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour et prend les délibérations suivantes :

---0---

<p>1. Aménagement d'une nouvelle Mairie – Phase II. Autorisation de signer le permis de construire.</p>
--

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement de la Mairie dans le nouveau bâtiment relatif au projet de restructuration du groupe scolaire de Châtillon.

Il rappelle également les motifs du transfert de la Mairie actuelle dont l'accessibilité et la fonctionnalité ne sont plus adaptées. Le projet prévoit après le déménagement de l'école primaire dans le nouveau bâtiment, l'aménagement des locaux de l'ancienne école primaire devenus vacants pour y installer la salle du Conseil, la salle des mariages, des salles de commissions et des sanitaires. Cette opération constituera la phase II du projet de transfert de la Mairie.

Il présente le projet de plan de cette phase II élaboré par l'équipe de Maîtrise d'œuvre conduite par Monsieur Jean-Pierre BAILLET.

Il commente les différents aménagements proposés et fort de ces explications, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet présenté et autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le permis de construire correspondant à la réalisation de cette opération.

2. Désenclavement de l'ancien bâtiment des Douanes.

Par délibération en date du 13 décembre 2010, le Conseil municipal avait décidé de l'acquisition de l'ancien bâtiment des Douanes à Châtillon.

Ce dernier étant complètement enclavé, il avait été prévu que l'accès à cet immeuble devait être régularisé par la société Novade préalablement à la signature de l'acte notarié.

En conséquence, la société Novade propose la cession gratuite à la Commune de Châtillon-en-Michaille d'un terrain d'une superficie de 815 m² entourant le bâtiment, ainsi que la mise en place d'une servitude de passage depuis l'avenue du Maréchal Leclerc sur les terrains voisins de la Société Nationale Immobilière.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter la cession gratuite de ce terrain au profit de la Commune telle qu'elle a été présentée. Il autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte notarié correspondant en l'Etude de Me BERROD de Bellegarde.

3. Aménagement de la nouvelle salle associative des Etournelles

Le Conseil Municipal prend connaissance du projet d'aménagement de la nouvelle salle associative des Etournelles élaboré par Monsieur Robert COLIN – Architecte. Cette salle située à l'écart des habitations, permettra aux associations et aux particuliers d'organiser des manifestations sans gêner le voisinage. Ce projet comprend :

1. Une salle de 80 m² environ.
2. Un coin cuisine pour réchauffer les plats.
3. Des sanitaires

Le montant des travaux est évalué à la somme de 134.000 Euros HT soit 160.264 Euros TTC.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

1. Approuve le marché de maîtrise d'œuvre à intervenir avec Monsieur Robert COLIN sur la base d'une rémunération de 7,5 % du montant des travaux soit une dépense prévisionnelle de 12.019,80 Euros TTC.
2. Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le permis de construire, préparer le plan de financement, demander des aides financières et signer les pièces nécessaires à la poursuite de cette opération.

4. Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain

Monsieur le Maire présente le projet de la Communauté de Communes du Pays Bellegardien (CCPB) après le lancement en 2009 d'une étude diagnostic de l'habitat à l'échelle de son territoire parallèlement à une démarche d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale, pour aider les communes membres à lutter contre l'habitat indigne. A la suite de cette étude, en concertation avec les représentants de l'Etat et du Conseil Général de l'Ain, la CCPB a décidé d'engager une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH RU) sur l'ensemble de son territoire, comprenant des objectifs particuliers sur des périmètres ciblés.

Les enjeux de l'opération sont multiples :

1. Amélioration du parc locatif inclus dans un projet de rénovation urbaine,
2. Lutter contre l'habitat indigne,
3. Combattre la précarisation des ménages qui y habitent,
4. Maîtriser la qualité des projets de réhabilitation,
5. Adapter l'offre locative à la demande locale,
6. Favoriser l'accès à ces logements des habitants jeunes lors de leur première installation, des ménages en situation de sur occupation ou des occupants de logements indignes,
7. Favoriser une gestion durable des énergies,
8. Lutter contre la précarité énergétique,
9. Maintenir des personnes âgées, handicapées ou dépendantes.

Les objectifs quantitatifs globaux de l'opération sont évalués à 295 logements minimum répartis comme suit :

- 155 logements occupés par leurs propriétaires
- 140 logements locatifs appartenant à des bailleurs privés

Son financement sera assuré par l'Etat, le Conseil Général de l'Ain, la CCPB et les communes avec des montants modulés selon les actions engagées. La commune de Châtillon-en-Michaille pourrait s'engager si le Conseil Municipal donne son accord, à un financement de l'opération pour un montant global de 24.500 Euros réparti entre l'année 2011 et l'année 2016 selon l'échéancier suivant :

Années	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Montant	1 200.00 €	4 900.00 €	4 900.00 €	4 900.00 €	4 900.00 €	3 700.00 €

Cette opération telle qu'elle est présentée, doit faire l'objet d'une convention à intervenir avec la CCPB, l'Agence Nationale de l'Habitat, le Conseil Général de l'Ain et les autres communes comprises sur le territoire de la CCPB.

Après avoir entendu ces explications, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette opération. Il autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention prévue à cet effet, étant précisé que les contributions de la Commune seront inscrites chaque année au budget général comme indiqué jusqu'en 2016.

5. Convention avec le Syndicat Intercommunal d'Energie et de E-communication du département de l'Ain.

- ✓ Eclairage public des abords de la salle de sports des Etournelles.

Ces travaux ont fait l'objet d'une inscription du Syndicat Intercommunal d'Energie et de E-communication du département de l'Ain (programme 2011 – 2ème liste) pour un montant total de 8.000,00 Euros T.T.C. La commune bénéficiera d'une aide financière du Syndicat, du Conseil Général de l'Ain et du fonds de compensation de la TVA pour un montant de 5.251,94 Euros, ce qui laisserait une dépense de 2.748,06 Euros à la charge de la Commune de Châtillon-en-Michaille.

- ✓ Travaux de mise en souterrain du réseau téléphonique pour le poste de comptage des eaux usées de Vouvray et d'Ochiaz.

Le 24 novembre 2008, le Conseil Municipal de Châtillon-en-Michaille avait approuvé la convention à intervenir avec la Ville de Bellegarde sur Valserine pour le transport et le traitement des eaux usées à la station d'épuration appartenant à cette dernière.

Ladite convention prévoyait la mise en place d'un système de comptage des effluents en provenance des villages de Vouvray et d'Ochiaz. Ce système est équipé d'un appareil de télésurveillance qui peut être interrogé à distance par les techniciens de la ville de Bellegarde sur Valserine par le biais d'une ligne téléphonique installée à cet effet.

Les travaux d'installation de cette ligne ont fait l'objet d'une inscription du Syndicat Intercommunal d'Energie et de E-communication du département de l'Ain pour un montant total de 1.800,00 Euros T.T.C. La commune bénéficiera d'une aide financière du Syndicat pour un montant de 540,00 Euros, ce qui laisserait une dépense de 1260,00 Euros à la charge de la Commune de Châtillon-en-Michaille.

Le Syndicat Intercommunal d'Energie et de E-communication du département de l'Ain intervient pour ces deux opérations en tant que mandataire des travaux pour le compte de la Commune - Maître d'Ouvrage.

Après avoir entendu ces explications, le conseil Municipal approuve à l'unanimité ces travaux et les deux conventions à intervenir avec le Syndicat Intercommunal d'Electricité du département de l'Ain. Il autorise Monsieur le Maire à signer les deux documents au nom de la Commune.

6. Autorisation à accorder à la SEMCODA pour entrer dans le capital d'une Société d'Economie Mixte appelée SEM4V.

Monsieur Gilles MARCON informe le Conseil Municipal du projet de la SEMCODA d'entrer dans le capital de Société d'Economie Mixte des quatre Vallées (SEM 4 V) à hauteur de 50 000 Euros soit 2,5 % du capital de ladite SEM. La viabilité financière de cette société est garantie par la participation du département de la Savoie, des villes d'UGINE et d'ALBERTVILLE ainsi que leurs offices, outre les établissements bancaires de la place, ce qui apporte une

garantie de pérennité de la structure avec la garantie d'un chiffre d'affaires de bon niveau.

Pour la SEMCODA, il s'agit de conforter son implantation en Savoie, d'apporter son savoir-faire et son assistance aux collectivités qui ont fait appel à elle en collaboration avec les organismes du département.

Cette opération doit être réglementairement autorisée préalablement par les communes actionnaires de la SEMCODA.

Après avoir entendu ces explications, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité la SEMCODA à participer au capital de la future société d'économie mixte dénommée SEM 4 V aux conditions susvisées et autorise le maire ou l'Adjoint délégué à signer tous documents à cet effet.

7. Reversement des droits de place à l'occasion de la fête du Comice Agricole.

A la demande de la Trésorerie de Bellegarde, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le principe de versement chaque année à l'association « La Renaissance », de la somme globale encaissée par les Régisseurs des droits de place à l'occasion de chaque fête du Comice Agricole à Vouvray.

8. Compte rendu des délégations du Maire

Le Conseil Municipal entend du Maire le compte-rendu de l'exercice de ses délégations qui lui ont été consenties et au moyen duquel il a signé ou approuvé au nom de la Commune :

- ✦ Le 5 juillet 2011 : La mise à disposition à compter du 1^{er} Septembre 2011 pour une durée correspondant à l'année scolaire en cours, au profit de Mademoiselle Catherine MELLIER, d'un appartement de 3 pièces sis au 2^e étage de l'école primaire de Châtillon-en-Michaille, moyennant une location mensuelle de 320.00 €, frais en sus dont la redevance pour frais de chauffage des locaux, et non compris les dépenses de consommation d'eau et d'énergie électrique.
- ✦ Le 12 juillet 2011 : La proposition de contrat de la Société Alpes Contrôles domiciliée à 01000 BOURG en BRESSE, qui consent à réaliser la prestation de recherche de l'amiante et du plomb préalablement aux

travaux d'aménagement d'une nouvelle Mairie (phase II) dans l'école primaire de Châtillon moyennant un montant de 528,00 Euros HT soit 631,49 Euros TTC.

- ✚ Le 12 juillet 2011 : La proposition de contrat du Bureau d'Etude CIERA domicilié à 01240 VILLETTE sur AIN, qui consent à réaliser la mission de maîtrise d'œuvre pour le renforcement du réseau d'eau potable et de la défense incendie dans le quartier de La Tour à Châtillon moyennant un montant de 4.500,00 Euros HT soit 5.382,00 Euros TTC.
- ✚ Le 19 juillet 2011 : l'avenant à intervenir avec la Société I.R.CONCEPT domiciliée à 74960 CRAN-GEVRIER, relatif au transfert du marché de prestation de la révision du Plan d'Occupation des Sols de la Commune et de transformation en Plan Local d'Urbanisme attribué précédemment à la Société EI2A.
- ✚ Le 19 août 2011 : le remboursement de 647.56 Euros de la Compagnie d'Assurance GRAS-SAVOYE Rhône-Alpes Auvergne qui assure la Commune de Châtillon-en-Michaille, correspondant au remboursement des dégâts occasionnés le 13 mai 2011 au tracteur CASE MAXXUM 110 des services techniques municipaux.
- ✚ Le 22 août 2011 : la proposition de la Société SOCOTEC domiciliée à 38434 ECHIROLLES CEDEX, qui consent à réaliser la prestation de recherche de l'amiante et du plomb préalablement aux travaux d'aménagement d'une nouvelle salle associative au lieudit « Les Etournelles » moyennant un montant de 750,00 Euros HT soit 897,00 Euros TTC.

9. Questions diverses

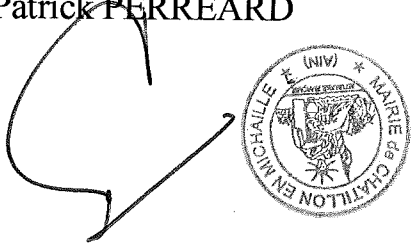
Le Conseil Municipal :

- ✚ Suite à une demande de Monsieur Jean-Pierre GABUT, le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire d'intervenir auprès du Conseil Général de l'Ain pour l'entretien des routes départementales qui traversent la Commune de Châtillon-en-Michaille. Il sollicite également le Maire pour faire réaliser l'égagement de certains chemins de montagne.
- ✚ Prend connaissance d'un problème d'écoulement d'eaux pluviales à TACON le HAUT et charge Monsieur Gilles MARCON de se rendre sur place pour envisager les travaux à réaliser.

- ✦ Charge le Maire d'entreprendre toutes les démarches pour faire évacuer les véhicules automobiles abandonnés sur le territoire communal.
- ✦ Prend connaissance de l'ordonnance rendue par la Chambre Régionale des Comptes de Rhône-Alpes, qui déclare quittes et libérés les Trésoriers en charge de leurs gestions des comptes de la Commune de Châtillon-en-Michaille entre le 1er janvier 2005 et le 31 décembre 2009.

A CHATILLON en MICHAILLE, le 20 septembre 2011

Le Maire,
Patrick PERREARD



La Secrétaire de Séance,
Annick DUCROZET

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized, cursive letters, likely representing Annick Ducrozet.